

Communiqué de presse

– POUR DIFFUSION IMMÉDIATE –

Borex accueilli avec enthousiasme la sélection du projet éolien Arthabaska par Hydro-Québec

Kingsey Falls (Canada) Le 26 janvier, 2024 – Borex inc. (« Borex ») est fière d'apprendre la sélection du projet éolien Arthabaska par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2023-01 pour l'acquisition de 1 500 MW d'énergie éolienne.

« Le résultat d'aujourd'hui démontre toute la compétence et l'engagement des équipes de Borex à développer des projets porteurs, comme le projet éolien Arthabaska, qui aidera le Québec à réussir sa transition énergétique et à offrir de l'électricité abordable aux Québécois. Implanté à Kingsey Falls depuis plus de 30 ans, pour Borex, il nous tient particulièrement à cœur de faire profiter directement notre région des retombées économiques que génèrent les projets éoliens et de participer aux ambitions de développement durable de la MRC d'Arthabaska. Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement la MRC d'Arthabaska pour son support et sa collaboration », a déclaré Hugues Girardin, premier vice-président et directeur général, Amérique du Nord, chez Borex.

Faits saillants du projet

- Puissance installée totale : 265,2 MW
- Nombre d'éoliennes : entre 37 et 44
- Mise en service prévue : 1^{er} décembre 2029
- Localisation : MRC d'Arthabaska, sur des terres privées situées dans les municipalités de Saint-Albert, Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Sainte-Séraphine et les villes de Victoriaville et Warwick (seules Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Sainte-Séraphine et Victoriaville accueilleraient des éoliennes)
- Partenariat : 50% Borex / 50% MRC d'Arthabaska

Les prochaines étapes

Rappelons qu'avec la sélection du projet par Hydro-Québec, plusieurs étapes restent encore à être franchies avant l'autorisation finale du projet, dont le processus d'évaluation environnementale, celui du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et l'obtention de plusieurs autres autorisations et permis.

Au cours des prochaines semaines, une période de négociation s'amorcera avec Hydro-Québec visant la conclusion du contrat d'achat d'électricité d'ici les prochains mois. Comme depuis le tout début, Borex et son partenaire, la MRC d'Arthabaska, continueront les démarches d'information et de consultation afin de comprendre et de prendre en considération les commentaires et les intérêts de la communauté.

À court terme, l'équipe de projet informera le milieu des prochaines activités d'information et des étapes importantes entourant le développement du projet pour l'année 2024.

L'équipe de projet reste disponible par téléphone au : 819 363-6398 ou par courriel au communications@boralex.com. Pour plus d'information, visitez également le www.boralex.com/fr/projet-eolien-arthabaska/.

À propos de Boralex

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous, depuis plus de 30 ans. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a plus que doublé et elle s'établit aujourd'hui à plus de 3 GW. Nous développons un portefeuille de projets de près de 6,4 GW dans l'éolien, le solaire et le stockage, guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Boralex, par une croissance profitable et durable, participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez boralex.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#).

Renseignements

MÉDIAS

Jordan Longchamps

Conseiller, affaires publiques et communications

Boralex inc.

514 441-9854

jordan.longchamps@boralex.com

Source : Boralex inc.